

DELIBERATION N° 07 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018/2019 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mme BLAISE

Administrée par la Ville de Ludres, l'Ecole Municipale de Musique a le statut juridique de régie dotée de l'autonomie financière. Son budget est à la charge de la commune, qui perçoit un droit de scolarité de la part des élèves.

Ainsi, l'Ecole de Musique a pour objectif l'accès à la musique pour le plus grand nombre et d'offrir la possibilité aux ludréens de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, dans un cadre structuré, avec la garantie d'un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisir du musicien appelé « amateur ».

Elle est un lieu de vie et de rencontre pour le public et permet de créer des rencontres et d'établir des liens entre les différentes structures existantes à Ludres.

D'autre part, sa présence est souvent sollicitée lors des manifestations de Ludres comme par exemple la fête de la musique, les rencontres de jumelages, les inaugurations de structures.

Dans une logique d'évaluation, un rapport d'activité a donc été établi, comme chaque saison, pour l'année 2018-2019, l'ouverture de l'école étant similaire à une année scolaire.

Enfin, des objectifs ont pu être établis pour l'année 2019-2020 :

- réalisation de concerts d'élèves,
- réalisation d'heures de musique, moments entre musiciens et le public,
- mise en place de projets communs avec différents partenaires,
- participation et collaboration aux manifestations de la ville,
- les missions des enseignants ayant signé un C.D.I. devront être pérennisées,
- et enfin le renouvellement du Projet d'Etablissement. L'actuel (2015-2020) arrive à échéance.

Il est à noter que le Conseil d'Exploitation de l'établissement a rendu un avis favorable le 10 octobre 2019.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je voudrais vous donner deux informations supplémentaires :

- des travaux d'isolation par l'extérieur ont été réalisés au Centre Culturel Charcot ; nous avons maintenant un bâtiment qui répond aux normes énergétiques ;
- nous avons également investi dans des instruments dont un saxophone à l'Ecole de Musique, qui servira à l'enseignement et qui complétera le matériel prêté aux élèves.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte du rapport 2018-2019 et des objectifs 2019-2020 de l'Ecole de Musique.